



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 PARIS

Paris, le 10 février 2025

Affaire suivie par : AN

Réf. :AN/191244201620

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

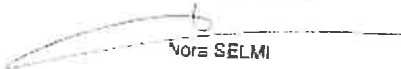
Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED].

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que le stage volontaire de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 24 et 25 juin 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de six points, à ce jour. /

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire


Nora SELMI